



SAINT-DIDIER SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Représentés : 4

Absents : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoit PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Catherine GUTIERREZ - Pierrette BROSSÉ - Florence DALLY-DELÉGLISE - Cédric BADIN - Françoise DURAND - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Matthieu ROLLET (pouvoir à Magalie PEZZOTTA - Christophe BOUQUIN-JAFFRE (pouvoir à Pierrette BROSSÉ) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) - Fabienne PIRON (Pouvoir à Françoise DURAND) - Johan PIOLLET

Secrétaire de séance : Jérémy DEREMETZ

N°2024.06.26.01 – Election du cinquième adjoint

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de maintenir à 5 le nombre de postes d'adjoints au Maire conformément à la délibération n°2020.05.28.04

DECIDE que l'adjoint désigné occupera le même rang que l'adjoint au maire démissionnaire soit le 5^{ème}

PROCEDE à l'élection du 5^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur LATTARD Gilles

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 11

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LATTARD Gilles	21	Vingt et un

PROCLAME Monsieur Gilles LATTARD élu et installé dans ces ses fonctions

N°2024.06.26.02 – Opération « j'adopte une poule » : Mise en place d'une convention de partenariat relative à l'adoption de poules pondeuse

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à l'adoption de poules pondeuse.

DÉCIDE de mettre en place la convention de partenariat relative à l'adoption de poules pondeuse.

DÉCIDE de mettre en place l'opération à partir du 1^{er} septembre 2024.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2024.06.26.03 – Mise en place d'une convention de passage et d'entretien relative aux sentiers de randonnées inscrits au PDIPR avec la Communes Val de Saône Centre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention de passage et d'entretien entre la Communauté de communes Val de Saône Centre (CCVSC) et la commune relative aux sentiers de randonnée inscrits au PDIPR.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2024.06.26.04 – Désignation des jurés d'assises 2025 par tirage au sort

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PRECISE qu'après tirage au sort effectué à partir de la liste électorale de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, les jurés proposés sont les suivants :

Qualité	Nom	Prénoms
Madame	BATAILLARD née LASSARAT	Marise Jeanine
Madame	CINQUIN née SAULU	Sylvia Germaine Yvonne
Madame	ROLL	Elisabeth Reine Violette
Monsieur	ALARCON	Adrien Antoine Gabriel
Monsieur	SALENS	Philippe Serge
Monsieur	CORNIER	Pierre

N°2024.06.26.05 – Modification de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE pour la durée du mandat, de modifier, les délégations suivantes consenties à Monsieur le Maire :

3° De procéder, **dans la limite de 250 000€ par opération**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

CONFIRME qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1er Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er Adjoint, ces délégations seront exercées par le 2ème Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er et 2ème Adjoints, ces délégations seront exercées par le 3ème Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er, 2ème et du 3ème Adjoints, ces délégations seront exercées par le 4ème Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er, 2ème, 3ème et 4ème Adjoints, ces délégations seront exercées par le 5ème Adjoint.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

N°2024.06.26.06 – Création d'emploi non permanent pour les services technique – Accroissement saisonnier d'activité

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

CRÉÉ un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité selon le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS					
Filière	Grade	Affectation	Durée	Catégorie	Temps de travail
Technique	Adjoint technique territorial	Services Techniques	Du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 août 2024	C	35h

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

N°2024.06.26.07 – Modification du tableau des emplois – Passage d'un poste à temps complet

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

SUPPRIME un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 32h00 dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territorial

CRÉÉ un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 35h00 dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territorial

FIXE le tableau des emplois permanents et non permanents à effet au 1^{er} septembre 2024 :

TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 26 juin 2024								
Postes permanents								
Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire Contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Attaché	Responsable Administratif et Financier	T	A	TC	1	1	
	Rédacteur	Etat civil, Élections, Accueil, Secrétariat	T	B	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Accueil, Secrétariat	T	C	TC	1	1	
Administrative	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Etat Civil, Accueil, Secrétariat	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Accueil, Secrétariat, Etat Civil, Salles	T	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Comptabilité, RH	T	C	TC	1	1	
Police municipale	Brigadier-chef principal	Police Municipale	T	C	TC	1	1	
Sanitaire et Sociale	A.T.S.E.M.	École	T	C	TC	1	1	

	A.T.S.E.M.	École	T	C	30h (TNC)	1	1	
Animation	Animateur / adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration, École	C	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	0	0	0
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
Technique	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	2	1	1
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM Restauration	C	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	École	T	C	28h (TNC)	1	1	
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Médiathèque	T ou C	C	TC	1	1	
	Assistant d'enseignant artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	TC	1	1	
	Assistant d'enseignant artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	3,25h	1	1	
	Assistant d'enseignant artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6,29h	1	1	
	Assistant d'enseignant artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6h	1	1	
	Assistant d'enseignant artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	10h	1	1	
Total						29	28	1

N°2024.06.26.08 - Instauration d'un régime d'équivalence pour les agents de l'Accueil Collectif de Mineurs intervenant dans le cadre d'un mini-séjour

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE d'instaurer le régime d'équivalence pour les agents titulaires et non-titulaires de l'Accueil Collectif de Mineurs participant au mini-séjour tel que proposé ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2024.06.26.09 - Modification des tarifs du camping pour l'année 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs (hors taxe de séjour) de la manière suivante :

Tarifs emplacements 2025
(hors taxe de séjour)

TARIFS CAMPING A LA NUITÉE – EN EUROS (€)

	Du 1 ^{er} mars au 30 juin Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre	Du 1 ^{er} juillet au 31 août
FORFAIT NATURE	17,00 €	22,00 €
FORFAIT SOLO	10,00 €	12,00 €
FORFAIT ELECTRICITÉ	5,00 €	5,00 €
FORFAIT TENTE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 €	4,00 €
FORFAIT VÉHICULE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 €	4,00 €
FORFAIT ADULTE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 €	4,00 €
FORFAIT ENFANT SUPPLÉMENTAIRE (de 3 à 12 ans)	3,00 €	3,00 €
FORFAIT ANIMAL DOMESTIQUE	3,00 €	3,00 €

TARIFS LOCATIONS CHALETS – EN EUROS (€)

	Du 1 ^{er} mars au 31 octobre de l'année
FORFAIT NUIT 2 PERSONNES	55,00 €
FORFAIT PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE	16,00 €
OPTION – FORFAIT MÉNAGE	60,00 €
OPTION – LOCATION DE DRAPS LIT SIMPLE	6,00 €
OPTION – LOCATION DE DRAPS LIT DOUBLE	8,00€
OPTION – LOCATION SERVIETTE	2,00 €
OPTION – ANIMAL DOMESTIQUE (PAR SEJOUR)	10,00 €
OPTION – CHAUFFAGE	5,00 €

TARIFS RESIDENTS – EN EUROS (€)

	AU MOIS	A L'ANNÉE
EMPLACEMENT CONFORT (Assainissement uniquement) y compris gardiennage hiver)	116,00 €	1 392,00 €
EMPLACEMENT GRAND CONFORT (Eau potable et assainissement) y compris gardiennage hiver)	150,00 €	1 800,00 €

FORFAIT EXTENSION D'EMPLACEMENT (dès le 1er m ² d'emprise au sol et limité à 10 m ²)	60,00 €	720,00 €
FORFAIT INSTALLATION COMPTEUR ELECTRIQUE SUPPLEMENTAIRE INDIVIDUEL	120,00 € l'unité	
BADGE D'ACCES	Gratuit avec caution de 10 € par badge (espèces ou chèque)	

TARIFS PRESTATIONS – EN EUROS (€)

Prestations	Tarifs
JETON LAVE-LINGE	4,00 € l'unité
JETON SECHE-LINGE	4,00 € l'unité
UTILISATION BORNE CAMPING-CAR	3,00 € l'utilisation
GARAGE MORT NON-COUVERT	3,50 €

PRECISE que les dispositions de la délibération n°2023.10.18.16 fixant le tarif des Habitations Légères de Loisirs (HLL) demeurent applicables

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2024.06.26.10 - Taxe d'aménagement – Fixation des exonérations facultatives

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

CONFIRME la fixation du taux de la taxe d'aménagement à hauteur de 4% sur le territoire communal tel que prévu par la délibération n°2024.05.22.06

DECIDE d'exonérer totalement (100%) de la taxe d'aménagement la catégorie de construction et d'aménagement prévue par l'article 1635 quater E du Code général des impôts suivante :

« 6° Les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ; »

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2024.06.26.11 - Subvention municipales 2024 aux associations

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2024	Vote	Observations
Chœur contemporain La Cantalaronne	250,00 €	Unanimité	

N°2024.06.26.12 - Modification des indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire-Adjoint à 16,50 % du taux maximal de la fonction publique pour le cinquième Maire-Adjoint, Monsieur Gilles LATTARD

DÉCIDE de supprimer l'indemnité réservé au Conseiller municipal délégué

PRECISE que l'indemnité pour les fonctions d'Adjoint au Maire telle que prévue dans la délibération n° 2023.09.20.07 n'est pas modifiée pour :

- Monsieur Benoît PEIGNÉ, premier Adjoint au Maire
- Magalie PEZZOTTA, deuxième Adjointe au Maire
- Monsieur Matthieu ROLLET, troisième Adjoint au Maire
- Madame Catherine GUTIERREZ, quatrième Adjointe au Maire

PRECISE que l'indemnité de fonction du Maire telle que prévue dans la délibération n°2020.06.11.03 n'est pas modifiée

PRECISE que cette modification sera applicable au 1er juillet 2024

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal

N°2024.06.26.13 - Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
23/05/2024	POLARIS	REPLONGES	Projet de division vente partie parcelle ZY 358 à VALENZO	1 992,00 €
23/05/2024	RINO BALDI	VENISSIEUX	Location de matériel Esti'Val de Saône	168,00 €
23/05/2024	CUP01	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	3000 Gobelets réutilisables	1 462,80 €
23/05/2024	AURAPRINT-X	MONTAGNY	1700 Brochures	2 880,00 €
24/05/2024	MICROXXPRES	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Antivirus école F. Dolto	214,40 €
24/05/2024	CIERA	VILLETTE SUR AIN	Convention d'honoraires Rue des Halles	5 040,00 €
28/05/2024	ACRT	Bourg-en-Bresse	Création et injection d'un message studio	180,00 €
30/05/2024	ARIANE SIGNALETIQUE	THEIZE	Plaques, panneau et décor pour maison de santé	1 006,92 €
31/05/2024	LA VOIX DE L'AIN	AVESNES SUR HELPE CEDEX	Abonnements La Voix de l'Ain	59,00 €
04/06/2024	CHOLTON	CHABANIERE	Contrôle des deux poteaux	91,20 €
04/06/2024	ASPP	RIGNAT	Agents de sécurité pour les Esti'Val	2 726,21 €
07/06/2024	JM ELEC	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Remplacement luminaire plafond à la Maison de Santé	305,00 €
07/06/2024	EURL L D S	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	Rechampissage des lettres calvaire cimetière	315,00 €
07/06/2024	EURL L D S	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	Mise en place échafaudage, aérogommage pierre œil de bœuf, plaque et jambage porte, nettoyage et évacuation granulat et rechampissage des lettres pour la façade de l'église	648,00 €
10/06/2024	SANITHERMIC	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Entretiens chaudières et appareils de chauffage	2 974,80 €
14/06/2024	SMIDOM	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Bacs poubelle Esti'Val	135,36 €
14/06/2024	SOCOTEC	Bourg-en-Bresse	Vérification périodique pour le local police	82,80 €
17/06/2024	Didier LABALME	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Abattage d'arbres au camping	4 632,00 €
20/06/2024	ADELYA	SAINT-PIERRE	Commande produits entretien	3 356,90 €
20/06/2024	SIGMA RISK	VILLARS LES DOMBES	Mission d'audit et d'assistance à la passation des marches d'assurances	3 000,00 €
20/06/2024	SIGNATURE	VENISSIEUX	Panneaux village prudent	584,50 €
24/06/2024	MAISONNEUVE	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Transport à Dompierre sur Besbre accueil de loisirs	1 180,00 €
24/06/2024	MAISONNEUVE	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Transport à Rencurel accueil de loisirs	2 628,00 €
24/06/2024	LE PAL	DOMPIERRE SUR	Parc d'attraction pour les enfants du centre	1 323,00 €

		BESBRE	de loisirs	
25/06/2024	VERISURE	ANTHONY	Offre Verisure Sécurité Totale Pro : 1 centrale avec transmission ethernet/wifi - 1 détecteur de mouvement - 1 lecteur de badges multifonction - 6 badges - 1 bouton panique et 1 plaque dissuasive et stickers (matériel)	2 182,80 €
25/06/2024	VERISURE	ANTHONY	Offre Verisure Sécurité Totale Pro : Abonnement	105,60 €
24/06/2024	PVP	DIGOIN	Devis 3 plaques rues	73,80 €
26/06/2024	Cyril Saunier CARRELAGE	LA CHAPELLE DE GUINCHEY	Réparation plinthes salle de la Lyre	812,24 €
26/06/2024	PROTECSAN	CHALEINS	Réparation chasse d'eau rue du Marché	381,84 €

N°2024.06.26.14 - Compte-rendu des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours d'instruction

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4196	PC 24 V0018	GRANDFILS Bastien	ZK 144 - Réaménagement maison d'habitation
4197	DP 24 V0040	ISOWATT	ZV 042 - Installation photovoltaïque sur toitures
4198	DP 24 V0041	MOLLE Philippe	YB 154 - Installation panneaux photovoltaïques
4199	DP 24 V0042	SAS MONABEE	ZV 142 - Installation panneaux photovoltaïques
4200	DP 24 V0043	CHASTEL Guy	ZY 130 - Installation panneaux photovoltaïques
4201	DP 24 V0044	MAGAT Christophe	AP 124 - Régularisation d'un portail et d'une pergola
4202	PC 24 V0019	DANELUZZI Stéphane	ZP 194 - Construction véranda
4203	PC 21 V0021-M03	CLAMATHIS	B 471 - Création d'un auvent pour abri de matériaux
4204	PC 24 V0020	BRET Cyril	AR - Construction type abri stationnement/Régularisation pergola/mur de clôture
4205	DP 24 V0045	GALLAND Pascal	AO 470 - Pose panneaux photovoltaïques
4206	DP 24 V0046	MASTER ENERGIE	ZW 184 - Pose panneaux photovoltaïques
4207	DP 24 V0047	FRIZOT Jean-Michel	YE 171 - Pose panneaux photovoltaïques

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
29/05/2024	DIA 001 348 24 V0010	AS 028-029-030	96, rue de Challes
13/06/2024	DIA 001 348 24 V0011	ZW 130	61, route de Merège
13/06/2024	DIA 001 348 24 V0012	ZY 108	140, rue du Champ du Loup
14/06/2024	DIA 001 348 24 V0013	AO 516 - 517	744, rue de la Libération
18/06/2024	DIA 001 348 24 V0014	ZV 213 - 219	En Galleret

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 26 juin 2024

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Jérémy DEREMETZ